

Note de rentrée 2025-2026

Le 29/08/2025

ORGANISATION GENERALE DE L'ECOLE

Pour cette nouvelle année qui débute nous souhaitons la bienvenue à nos deux nouvelles enseignantes : madame Médinger assurera la classe en CM1-CM2 les lundis et mardis en complément de service de direction, tandis que madame De Azevedo sera en classe de CE2-CM1 tous les lundis pour compléter l'emploi du temps de Mme Lécuyer.

L'organisation des classes est ainsi définie :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE1-CE2	CE2-CM1	CM1-CM2	CM2
Estelle Nascimento	Virginie Bouxin	Isabelle Motin	Razika Abdelfettah	Ingrid Jolly	Estelle Appert	Laura Lécuyer Jennifer De Azevedo	Arnould Mathieu Maïté Médinger	Céline Bézoteaux
24	18	18	23	20	19	21	21	21

Les horaires de l'école ne changent pas en cette rentrée : les enfants sont accueillis le matin entre 8h20 et 11h30 et de 13h05 à 16h15 l'après midi. L'entrée et la sortie des élèves se fait rue de la Barre.

Attention : les travaux de voirie actuels imposent beaucoup de changements dans la circulation et vont poser des problèmes pour se garer : il vous est rappelé que la place Grand'Cour demeure à proximité de l'école, et que d'autres moyens de locomotion peuvent parfois être privilégiés. Dans tous les cas le civisme demeurera la solution à toutes les difficultés !

Pour les mêmes raisons, le départ des bus se fera désormais rue de la Barre (interdite à la circulation), les enfants qui prennent les transports scolaires devront tous être sortis **avant** que les parents de maternelle ne puissent entrer dans la cour. Il est à cette occasion rappelé que seuls les parents d'élèves de maternelle sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école, sauf accord de la personne responsable à la grille. Les échanges avec les enseignants à 8h20 et 13h05 doivent se limiter aux seuls cas impérieux.

Il y a école les lundis, mardis et vendredis toute la journée et les mercredis et jeudis en matinée. Pour bénéficier de la cantine et de la garderie, il est impératif de s'inscrire préalablement auprès de la Communauté de Communes qui, seule, gère ces questions.

Certains enfants pourront durant l'année bénéficier d'activités pédagogiques complémentaires (APC), avec votre accord et sur proposition du Conseil des Maîtres, de 16h15 à 17h15 les lundis et/ou mardis, mais également de soutien le jeudi après midi ou encore de stage pendant les vacances.

CALENDRIER SCOLAIRE

Rentrée scolaire des élèves	Automne	Noël	Hiver	Printemps	Vacances d'été
Lundi 1 ^{er} septembre 2025	Vendredi 17 octobre 2025 au lundi 03 novembre 2025	Vendredi 19 décembre 2025 au lundi 05 janvier 2026	Vendredi 13 février 2026 au lundi 02 mars 2026	Vendredi 10 avril 2026 au lundi 27 avril 2026	A partir du vendredi 03 juillet 2026

ATTENTION : le vendredi 15 mai 2026 sera vaqué.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

ABSENCES- RETARDS-DISPENSES

- Absences : vous devez prévenir l'école le jour même (mail, téléphone, oralement) **et ensuite** fournir un justificatif écrit sur papier au retour de l'enfant (coupons d'absence dans le carnet de liaison) : le certificat médical n'est pas exigé par l'école, la scolarité ordinaire relevant de la seule responsabilité des parents.

- Retards : ceux-ci doivent être **exceptionnels**. L'enfant accompagné de l'adulte devra venir sonner au portail pour obtenir l'autorisation d'entrer.
- Dispenses : seul un certificat médical permet une dispense des activités de nature sportive qui demeurent des enseignements obligatoires.

SECURITE

Dans le contexte du plan Vigipirate une attention particulière sera apportée aux rassemblements devant l'école (à éviter), et à l'accompagnement des élèves. Tous les comportements inhabituels devront être signalés et pris en compte le plus rapidement possible. Des exercices de sécurité seront menés dans l'année.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance est obligatoire pour toutes les sorties qui dépassent les horaires de l'école. Elle est recommandée pour les accidents que pourrait subir ou causer votre enfant. Vous pouvez choisir l'assureur en toute liberté. Vous pouvez souscrire un contrat spécifique « assurance scolaire » ou vous rapprocher de votre compagnie d'assurance habitation, par exemple. Dans tous les cas, vérifiez qu'il prévoit la « **GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT** ». Je vous prie de nous fournir une **attestation d'assurance scolaire** en cours de validité pour chacun de vos enfants le plus rapidement possible.

ECOLE ↔ FAMILLE

Les échanges se feront par le biais du cahier de liaison. Vous pourrez, par exemple, y écrire vos demandes de rendez-vous. Nous vous demandons de bien vouloir **signer tous les mots** qui y sont notés : Il est de la responsabilité des représentants légaux de demander à vérifier régulièrement ce cahier. Ce cahier contient les bulletins d'absence à remplir au retour de l'élève.

Des réunions de rentrée vous seront rapidement proposées pour présenter l'année à venir : c'est ici l'occasion de rencontrer et d'échanger avec l'enseignant de votre enfant : la réussite scolaire des enfants dépend grandement de ce lien famille-école !

Vous veillerez à vérifier, corriger ou compléter **en rouge** puis signer la fiche de renseignements qui vous sera remise rapidement cette semaine de rentrée, ainsi que tous les autres documents nécessitant une réponse.

Le règlement de l'école en vigueur est disponible sur le site Internet de l'école. Celui ci reste d'actualité jusqu'au prochain conseil d'école qui votera sa reconduction avec ou sans aménagement.

Vous pouvez à ce sujet vous engager au sein de l'école par l'intermédiaire des élections des parents d'élèves qui siègent au conseil d'école. Vous pourrez faire acte de candidature la deuxième quinzaine de septembre pour une élection début octobre. Pour contacter l'équipe en place : rpe.asfeld@gmail.com

Le montant de la coopérative scolaire sera voté lors de ce premier conseil d'école : il s'agit d'une ressource importante pour réussir à mener des projets au sein de l'école : la coopérative finance les sorties, les gouters, du matériel, les intervenants... Elle est alimentée par votre cotisation, des subventions, la vente de différents objets tout au long de l'année... Celle-ci vous sera demandée en novembre.

L'Association des Parents d'Elèves (APE) est un partenaire incontournable pour tous nos projets et mène de nombreuses actions au sein de l'école ou en dehors : n'hésitez pas à la rejoindre pour participer activement et d'une nouvelle façon à la réussite de vos enfants ! Plusieurs modalités de participation sont possibles et sauront s'adapter selon vos disponibilités : ape.asfeld@outlook.fr

CONTACTS DE L'ECOLE :

Pour joindre l'école, vous êtes invités à utiliser de préférence le courrier électronique : ce.0080545z@ac-reims.fr, le numéro de téléphone est le **03 24 72 94 66**

Adresse du site de l'école : <https://sitetab3.ac-reims.fr/ec-asfeld/-wp-/>

Le Directeur,

A.MATHIEU